

24.10.2012 - 11:05 Uhr

Entreposage des grils à gaz en hiver: Cipi alerte du danger d'explosion

Berne (ots) -

Le Centre d'information pour la prévention des incendies met en garde les propriétaires de grils à gaz: ils s'exposent à un grave danger d'explosion en déposant leur appareil dans leur cave ou leur garage.

La saison des grillades touche à sa fin. Peut-être avez-vous déjà rangé votre gril à la cave ou dans votre garage? Attention! Les appareils à gaz présentent un risque sérieux, expliqué par René Stüdle, expert du Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi). Toute bouteille de gaz peut se mettre à fuir. Confiné dans un bâtiment, le gaz formera un nuage extrêmement dangereux. Il suffit alors d'une simple étincelle - produite dans un interrupteur, par exemple - pour déclencher une explosion dévastatrice.

Le Cipi recommande de garder les bouteilles de gaz à l'extérieur durant l'hiver, y compris les bouteilles vides, qui contiennent toujours un reste de combustible. En outre, il ne faut débrancher une bouteille qu'après avoir lu les consignes de sécurité qui y figurent.

Les conseils du Cipi sur l'entreposage hivernal des grils à gaz

- 1. Entreposez les bouteilles de gaz à l'extérieur; elles ne craignent pas le gel.
- 2. Rangez aussi les bouteilles vides à l'extérieur: elles contiennent toujours un reste de combustible.
- 3. Ne débranchez une bouteille qu'après avoir lu les consignes de sécurité qui y figurent.

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que des prospectus sur la prévention des incendies domestiques à l'adresse www.bfb-cipi.ch .

Contact:

Service de presse du Cipi Tél.: +41/41/727'76'70 E-Mail: media@bfb-cipi.ch

 $Diese\ Meldung\ kann\ unter\ \underline{https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100727014}\ abgerufen\ werden.$